Application agréée E-legalite.com

99_DE-058-215803032-20231024-D_2023_062-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>>444

D-2023-062

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SICOT OLIVIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2023

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MAURIN à M. MOUREY jusqu'à son arrivée à 20h05, MME GRAILLOT à M. SICOT, MME DE ARAUJO DA COSTA à M.MARTIN, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h08, M. ALIZON à M. LECHER, MME DUCOURTIOUX à MME DACHY, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents:

MME DACHY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASAV BOULES LYONNAISES

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son chapitre 3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D-2022-074 du 4 octobre 2022 portant sur le règlement pour le versement de subventions exceptionnelles pour la participation à un championnat national ou international:

Mairie

54 avenue Louis Fouchère CS 90703 58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél: 03.86.71.61.71 fax: 03.86,57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr



REÇU EN PREFECTURE le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-058-215803032-20231024-D_2023_062-

Vu l'avis favorable de la Commission des Sports du 13 octobre 2023 ;

Considérant la demande de l'ASAV Boules Lyonnaises en date du 29 juin 2023 ;

Considérant que cette demande est conforme au règlement pour le versement de subventions exceptionnelles pour la participation à un championnat national ou international;

DECIDE

<u>Article 1</u>: L'ASAV Boules Lyonnaises se voit attribuer une subvention de 200 € pour la participation de deux équipes aux championnats de France qui se sont déroulés au Puy en Velay du jeudi 20 au dimanche 23 juillet 2023.

<u>Article 2</u> : L'association devra fournir un dossier de demande de subvention complété en bonne et due forme.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 25 octobre 2023.

Le Maire,

Olivier SICOT